



Affaire suivie par :
Audrey Ourdanabia
Assistante de direction
☎ 04 74 45 51 20
✉ a.ourdanabia@siea.fr

A l'attention des opérateurs commerciaux FTTH

Bourg en Bresse, le 06 juin 2018

Nos réf. :PhD/LH/AO - N° 2018/495

Objet : Consultation sur la partition des lots en Zones Arrières de Points de Mutualisation en dehors de la zone très dense

Réf. : Consultation 20180604-AIN-LOT09

Madame, Monsieur,

Comme suite à l'information d'intention de déploiement des infrastructures de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) publiée le 09/07/2015, le SIEA vous consulte sur la partition des lots en zones arrières de Points de Mutualisation sur les communes listées en annexe à ce courrier. Cette consultation porte sur la création de 6 nouvelles zones arrières.

Les modalités de mutualisation de ces infrastructures de réseaux en fibre optique ont été définies par les décisions n° 09-1106 en date du 22 décembre 2009 et n°2010-1312 en date du 14 décembre 2010 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

L'article 5 de la décision n° 2010-1312 précise que « L'opérateur d'immeuble met à disposition des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales et des opérateurs concernés, dans des conditions raisonnables et non discriminatoires, les informations relatives aux zones arrières du point de mutualisation résultant du découpage d'une maille géographique plus large ».

Par le présent courrier, le SIEA vous consulte sur la partition des lots en zones arrières de PM, dans les conditions décrites au contrat d'accès aux lignes FTTH en dehors de la zone très dense.



Les informations suivantes sont téléchargeables au format électronique sur le portail opérateurs.liain.fr (url : <http://opérateurs.liain.fr/data/consult/20180604-AIN-LOT09/>)

- le périmètre géographique du lot
- la partition du lot en zones arrières de PM
- la position des Points de Mutualisation sur le lot et des Nœuds de Raccordement Optique
(les termes Point de Mutualisation et Nœud de Raccordement Optique ont le sens défini dans le contrat qui vous a été transmis).

Les zones arrières de PM pour lesquels le SIEA a déjà consulté sont modifiées par la création de ces nouvelles zones arrières. Les PM concernés sont listés en annexe.

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires, d'ici le 11/08/2018, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou par mail à l'adresse courrier@siea.fr avec accusé de réception ; au-delà de cette date vos remarques ne pourront être prises en compte.

En cas de difficulté d'accès à ce portail, vous pouvez contacter le NOC du réseau LIAin au 04 74 45 09 07 ou par courriel à l'adresse tech@liain.fr

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général des Services

Philippe DUBOST





ANNEXE

Le SIEA met à votre disposition la partition de lot en Zones Arrières de Points de Mutualisation sur les communes listées ci-dessous sous forme graphique ainsi que l'implantation prévisionnelle des Points de Mutualisation et des Nœuds de Raccordement Optique dans des fichiers format CSV. Ces fichiers sont accessibles depuis le portail opérateurs.liain.fr (url: <http://opérateurs.liain.fr/data/consult/20180604-AIN-LOT09/>)

Périmètre de la présente consultation :

Référence de la zone de cofinancement	Date de lancement de Lot	INSEE	COMMUNE	Fichier ZIP
ZAPM01_05_01	11/06/2018	01419	THOIRY	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180604-AIN-LOT09_V10_20180605_00.zip
ZAPM01_05_01	11/06/2018	01143	DIVONNE LES BAINS	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180604-AIN-LOT09_V10_20180605_00.zip
ZAPM01_05_01	11/06/2018	01173	GEX	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180604-AIN-LOT09_V10_20180605_00.zip
ZAPM01_05_01	11/06/2018	01313	PREVESSIN MOENS	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180604-AIN-LOT09_V10_20180605_00.zip

Liste des PM ayant fait l'objet d'une consultation précédente et pour lesquels la zone arrière est modifiée dans le cadre de cette consultation :

PM	Commune PM	Code Insee PM	Référence consultation
NRO_01419_00001	THOIRY	01419	2016041501-MAN
NRO_01419_00004	THOIRY	01419	2016041501-MAN
NRO_01143_00003	DIVONNE LES BAINS	01143	2016041501-MAN
NRO_01173_00011	GEX	01173	2016041501-MAN